

Sœurs Maronites de la Sainte Famille

Projet Éducatif

www.saintefamille.org

Sommaire

« De la puissance à l'acte »	2
<i>Le Fondateur</i>	
<i>La Fondatrice</i>	
Historique	3
Intuition Fondatrice	4
Actualisation :	5
<i>Enracinement et ouverture</i>	
Sources et références	7
<i>L'Écriture Sainte</i>	
<i>L'Enseignement de l'Eglise</i>	
<i>La volonté fondatrice</i>	
Nos intentions éducatives	09
Notre plan d'action	10
Les acteurs du projet	10

Congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte Famille

La **Congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte Famille** est une Congrégation Libanaise religieuse missionnaire, de droit patriarcal, fondée par le Patriarche Elias Hoyek "pour le bien de l'Eglise et du pays"¹, enracinée dans une terre, dans une histoire et dans une Eglise. Ces trois données : terre, histoire, Eglise ont un contexte commun, le Liban, situé dans un univers pluriel, arabo-oriental, islamo-chrétien.

« De la Puissance à l'acte »².

Le Fondateur : Patriarche Elias Hoyek (1843-1931), homme d'envergure, figure de chef, pasteur attentif, est constamment à l'écoute des besoins de son peuple, à l'écoute surtout des plus petits. En cette fin de XIXème siècle, le projet de fonder une Congrégation missionnaire féminine nationale, au service des plus démunis dans les régions les plus reculées, le taraude. Il y revient sans cesse dans ses écrits et ses entretiens avec les dignitaires de Rome tout en guettant les opportunités pour le réaliser :

"L'instruction plus que simple qui suffisait autrefois à nos enfants devient tout à fait insuffisante et incomplète de nos jours. Ici comme partout, une réforme pour être efficace doit commencer par la femme, par la mère de famille ; or jusqu'ici les écoles des filles sont presque inconnues ; il faut donc tout créer... J'ai commencé moi-même la fondation d'une Congrégation religieuse, enseignante, indigène ; l'œuvre semble devoir s'étendre mais les moyens matériels lui manquent"³

La Fondatrice : Mère Rosalie Nasr (1840-1899) est une personne d'une trempe particulière, femme sage, au cœur tendre, au zèle incandescent, alliant force et douceur, réalisme humain et profondeur spirituelle. En la choisissant comme co-fondatrice, le patriarche Hoyek fait preuve de clairvoyance prophétique. Après avoir occupé des postes de hautes responsabilités dans sa Congrégation d'origine (vingt-quatre ans chez les sœurs de Notre Dame de Nazareth), et treize ans chez les Sœurs du Rosaire, dont neuf ans comme supérieure générale, elle rencontre providentiellement Elias Hoyek encore évêque, qui lui expose son projet de fondation. Ayant obtenu le consentement du Patriarche de Jérusalem, son supérieur

¹ - Constitutions, n° 1

² - Manuscrit El Khabar al Yakin, n° 25 Mère Stéphanie Kardouche

³ - Lettre du Fondateur au directeur général de l'oeuvre de la foi, 10 mars 1899

hiérarchique, elle se consacre entièrement à « l'œuvre » avec Mère Stéphanie Kardouche, son élève et compagne venue avec elle de Nazareth.

« L'heure de la Providence a sonné, dit Mgr Hoyek. Il est temps de répondre à sa volonté et de passer de la puissance à l'acte, d'entamer une œuvre qui nous est confiée. Puiſons notre force auprès du Très-Haut et appuyons-nous sur Celui qui n'avait pas où reposer sa tête. Osons entreprendre sans relâche.

- A nous d'être disponibles, répond Rosalie. A la Sagesse divine de disposer. Et à sa toute puissance d'achever. Mais où s'installer ? A-t-on un pied à terre ? »⁴.

Historique

En 1895 la Congrégation prend donc naissance à **Jbeil**. Ursula Lahoud met à la disposition de la congrégation naissante une maison qu'elle se dépêche de reprendre. La jeune communauté formée de neuf religieuses est obligée de se trouver une nouvelle propriété à **Abrine** et de s'y installer le 20 décembre 1896, après une escale de trois mois à Kfifane⁵. Les sœurs commencent aussitôt les travaux de construction et ouvrent les portes à quelques élèves venues de la région dès 1897.

En 1899, Mère Rosalie Nasr est assassinée par une ex-religieuse qu'elle avait renvoyée pour une juste cause. La tradition de la Congrégation considère la Fondatrice comme martyre dont le sang a arrosé "le jeune plant"⁶, et a contribué fortement à la rapide croissance de la jeune communauté. Elle doit à ce breuvage précieux la vitalité des prémices, la vigueur de la jeunesse, le jaillissement des sources et la fécondité.

Cette période se distingue par une large implantation de la jeune Congrégation dans le pays. Malgré la crise économique et sociale qui frappe le pays pendant la première guerre mondiale, et malgré le retrait forcé des religieuses étrangères sur ordre du gouvernement, il insiste auprès de Mère Stéphanie Kardouche afin d'obtenir du gouvernement Ottoman une licence d'enseignement pour toutes les écoles de la Congrégation. Pendant deux mois – du 4 février au 30 mars 1916 – il ne cesse de rappeler dans ses lettres l'urgence d'avoir cette licence. La requête est adressée le 20 février 1916 aux autorités compétentes. Une lettre datée du 7 avril 1916 confirme l'obtention de la licence⁷.

⁴- Manuscrit, El Khabar el yakin, n° 40 Mère Stéphanie Kardouche,

⁵- Fin septembre 1896, les sœurs quittent Jbeil via Batroun à bord d'un petit navire. Puis de là, elles se dirigent vers Kfifane où elles séjournent jusqu'au 27 décembre de la même année.

⁶- Lettre Fondateur cinquième- p.88

⁷- Archives de la Maison Généralice, Abrine, manuscrit.

A la mort de Mère Stéphanie Kardouche⁸, deuxième supérieure générale et cofondatrice, la Congrégation compte quatorze institutions éducatives et une hospitalière. À la mort du fondateur le 24 décembre 1931, la Congrégation compte dix-neuf institutions éducatives, une institution hospitalière et quatre-vingt-quatorze religieuses.

Entre 1937 et 1947, Mère Joséphine Hoyek (nièce du fondateur) élargit l'envoi en mission au-delà des frontières libanaises. Deux écoles secondaires sont mises en place en Syrie (Baniyas, Lattaquié), elles ferment leurs portes lors de la nationalisation en 1967 et se transforment en centres de prière et de mission.

En 1961, le nombre total des institutions s'élève à cinquante-sept (écoles, hôpitaux, dispensaires, maisons de vieillards) dont quarante-sept écoles.

En 1967, à la demande de l'Eglise Maronite de Sydney en Australie, trois religieuses pionnières s'y rendent pour étudier les besoins de la communauté libanaise implantée là-bas. Aujourd'hui, quinze religieuses oeuvrent dans deux écoles secondaires, une maternelle, deux maisons de repos pour personnes âgées.

Au Liban, cinq écoles sont contraintes de fermer leurs portes suite à la guerre de 1975-1990.

Depuis les années soixante, le besoin de formation s'est fait de plus en plus ressentir, tant dans le secteur de l'éducation que dans le secteur hospitalier. La Congrégation met alors en place un centre catéchistique, un service pédagogique et des instituts techniques et universitaires de pédagogie et des soins infirmiers.

Intuition fondatrice

“Lorsque nous avons décidé de fonder la Congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte Famille, la parole de l'Évangile s'est présentée à notre mémoire : ‘vous êtes la lumière du monde. Une ville placée au sommet d'une montagne ne peut être cachée. Et l'on n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau (...)’. Nous avons alors souhaité que votre Congrégation fût cette cité fondée sur notre sainte montagne, et une lampe rayonnante qui éclaire tout le monde, non seulement par l'enseignement et l'éducation de la jeune fille, éducation qui devrait combler toute lacune et toute déviation provenant du milieu familial ou social, mais surtout par un comportement édifiant dont l'influence sur les âmes est, de loin, plus efficace”⁹.

⁸ - Le 16 mars 1927

⁹ - Lettre Fondateur septième – 16 juillet 1924

Le Patriarche Elias Hoyek en accord avec la fondatrice Rosalie Nasr projette la fondation d'une Congrégation autochtone, insérée plutôt dans le milieu pauvre et rural d'une société où le hiatus socio-économique commençait déjà à se creuser démesurément entre villes et villages, riches et pauvres, milieu élitiste cultivé et milieu populaire analphabète en majorité.

Le fondateur, issu lui-même de ce milieu rural, cerne les vrais besoins qu'il traduit par la nécessité et l'urgence de « *réparer le tissu social* » qui souffre selon son diagnostic du mal de l'ignorance, de la corruption et de la décomposition de la cellule familiale. Son intuition première est donc d'offrir à la famille -par conséquent à la société- les moyens de se reconstituer et cela grâce à la femme, épouse et mère, pilier de la famille, son âme et son cœur. D'où son projet de fonder une Congrégation qui se consacre à l'éducation de la jeune fille comme futur noyau de la famille et par conséquent de la société dans son ensemble.

“En vérité, chères filles, votre Congrégation est le champ et l'édifice de Dieu qui, par sa bienveillante tendresse envers ce pays, a voulu lui fonder une Congrégation nationale ayant pour mission l'éducation des jeunes filles selon les exigences de l'Évangile et les principes de la vertu qui édifient les foyers, protègent les familles et préservent la société de la corruption”¹⁰.

Ainsi la Congrégation naissante créera des écoles (internats et externats) spécialement dans les villages et les milieux populaires “*sans distinction de race ou de religion*” afin de donner aux enfants

“une éducation conforme aux principes de la morale chrétienne et de l'Évangile »¹¹.

Contribuer à reconstruire le tissu fondamental de la société, c'est lui offrir les moyens adéquats pour repartir sur des bases solides par le truchement de l'éducation. L'éducation développe chez l'enfant le sens de la dignité humaine, le sens de l'autre, le respect de la vie, de la justice, le sens civique, le droit et la droiture, la responsabilité. Elle insuffle ainsi à la société les valeurs de l'Évangile.

La logique éducative, depuis la fondation, est construite en spirale concentrique ascendante. Elle est bâtie sur l'évolution de la personne humaine : être en devenir, être social, être relationnel. La volonté fondatrice est de faire parvenir l'intuition éducative jusqu'à la relation à Dieu comme Père à la suite de Jésus le Maître.

La logique éducative de la Congrégation est également centrifuge. Elle part du noyau vers la périphérie, la famille étant le noyau central de la société et la femme celui de la famille.

¹⁰- Lettre Fondateur – 14 août 1915- (p.38)

¹¹- Constitutions SFM 1930 n°2

Fondateur et Fondatrices de la Congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte Famille ont vu dans l'éducation de la jeune fille et par conséquent de la femme, la clé de salut de la famille et de la société libanaise, au seuil du XXème siècle.

Actualisation : entre enracinement et ouverture.

La volonté fondatrice veut que la tâche éducative qui est confiée à la Congrégation soit vécue non seulement au sens du professionnalisme, mais encore et surtout comme une mission, comme "un service spirituel diaconal" équivalent au service sacerdotal, où la personne humaine est servie, respectée et aimée :

"Nous n'exagérons pas en disant que votre vocation implique, en quelque sorte, l'honneur du sacerdoce, bien que vous ne soyez pas ointes..."¹²

Aujourd'hui encore, l'intuition fondatrice appelle les religieuses à un enracinement profond dans la société où elles vivent. Il s'agit d'une insertion intelligente et éclairée. Fondateur et fondatrices les invitent à se mettre à l'écoute du monde qui est le leur et à répondre à ses vrais besoins en faisant preuve de créativité et d'imagination pour mieux servir la jeunesse. Leur mission exige une permanente attention aux racines avec une grande souplesse pour s'adapter au monde d'aujourd'hui : tout en gardant l'intuition fondatrice, inventer le langage adéquat, mettre en œuvre de nouvelles stratégies créatives, qui parlent aux hommes de ce siècle, à la société d'aujourd'hui, et aux jeunes de ce temps.

"La tâche de l'éducation et de l'enseignement fait partie des plus importantes missions de l'Eglise et de ses ministères les plus sacrés. La Congrégation s'y est engagée depuis sa fondation. Nous prenons conscience de sa grandeur et de sa valeur sacrée, puisqu'elle touche à la formation chrétienne et humaine à la fois et parce qu'elle préserve dans la jeunesse l'icône de Dieu et contribue avec l'Esprit Saint à son accomplissement. Nous réservons à cette mission importante tous les moyens nécessaires en soin et en compétence. De même que nous veillons particulièrement au bon choix de nos collaborateurs pédagogiques et du corps enseignant compétent parmi les gens qui font preuve d'un jugement droit et juste et d'une vie moralement exemplaire, afin que notre travail

¹²- Vatican II, l'éducation chrétienne, n°8

éducatif soit bâti sur les bases d'une foi solide dans le Christ et d'une morale inspirée de l'Évangile"¹³.

*"Ce qui appartient à l'école en propre, c'est de créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité". « Entre tous les moyens d'éducation, l'école tient une importance particulière ; elle est, en vertu de sa mission, le principal facteur de développement des facultés intellectuelles, elle exerce le jugement, elle introduit dans le patrimoine dû aux générations antérieures, elle promeut le sens des valeurs, elle prépare à la vie professionnelle ; entre des élèves de conditions sociales et de caractères différents, elle fait naître des relations d'amitié, elle favorise les dispositions à bien se comprendre, elle constitue surtout comme un centre dont l'activité et le progrès doivent réagir sur les familles, les maîtres, les associations de toutes sortes qui développent la vie culturelle, civique et religieuse, sur la société civile et sur toute la société humaine »*¹⁴.

Sources et références

Fidèle à l'Évangile, à l'enseignement de l'Église et à l'esprit de ses fondateurs, sensible aux exigences et aux besoins du monde contemporain, la Congrégation, dans son service éducatif, se donne comme références :

L'Écriture Sainte

« [...] En vérité, je vous le déclare, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait »⁽¹⁶⁾

« ... Et c'est lui qui a donné certains comme apôtres [...] d'autres enfin comme pasteurs et chargés de l'enseignement, afin de mettre les saints en état d'accomplir le ministère pour bâtir le corps du Christ,

¹³- Vatican II, l'éducation chrétienne n° 05

¹⁴- Vatican II, L'éducation chrétienne, n° 08

¹⁵- Vatican II, L'éducation chrétienne, n° 05

¹⁶- Mt 25, 40 ; cf. Lettre du Fondateur, 23 juillet 1929

jusqu'à ce que nous parvenions tous ensemble à l'unité dans la foi et dans la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'adultes, à la taille du Christ dans sa plénitude ».

(17)

«Vous êtes le sel de la terre [...], vous êtes la lumière du monde. Une ville située sur une hauteur ne peut être cachée [...]. Que votre lumière brille aux yeux des hommes, pour qu'en voyant vos bonnes actions ils rendent gloire à votre Père qui est aux cieux ».⁽¹⁸⁾

L'enseignement de l'Eglise

Par son appartenance à l'Eglise Maronite d'Antioche et son désir de participer à son action au service de ses concitoyens, dans un esprit d'ouverture à l'enseignement et aux directives de l'Eglise Catholique, la Congrégation croit que *« tous les hommes de n'importe quelle race, âge ou condition, possèdent en tant qu'ils jouissent de la dignité de personnes, un droit inaliénable à une éducation, qui répond à leur fin propre, s'adapte à leur caractère, à la différence des sexes à la culture et aux traditions ancestrales, et, en même temps s'ouvre à des échanges fraternels avec les autres peuples pour favoriser l'unité véritable et la paix dans le monde. Or, le but que poursuit la véritable éducation est de former la personne humaine dans la perspective de sa fin suprême, en même temps que du bien des sociétés dont l'homme est membre, et dont, une fois devenu adulte, il aura à partager les obligations ».*⁽¹⁹⁾

« Tous les chrétiens ont droit à une éducation chrétienne. Celle-ci ne poursuit pas seulement la maturité de la personne humaine... mais vise principalement à ce que les baptisés deviennent chaque jour plus conscients de ce don de la foi qu'ils ont reçu, apprennent à adorer Dieu le Père en esprit et en vérité [...] soient formés de façon à mener leur vie propre selon l'homme nouveau dans une justice et une sainteté véritables, [...]

¹⁷⁾ EP 4, 11-13

¹⁸⁾ Mt 5. 13-16

¹⁹⁾ Vatican II. L'éducation chrétienne, n° 1

Ils prennent l'habitude aussi bien de rendre témoignage à l'espérance qui est en eux que d'aider à la transformation chrétienne du monde, par quoi les valeurs naturelles, reprises et intégrées dans la perspective totale de l'homme racheté par le Christ, contribuent au bien de toute la société... »⁽²⁰⁾

La volonté fondatrice

La volonté fondatrice est exprimée dans les lettres du Fondateur et dans les Constitutions de la Congrégation :

«[...] Dieu, par sa bienveillance tendresse envers ce pays a voulu lui fonder une Congrégation nationale ayant pour mission l'éducation [...] selon les exigences de l'Évangile et les principes de la vertu qui édifient les foyers, protègent les familles et préservent la société de la corruption »⁽²¹⁾, ceci sans distinction de race ou de religion »⁽²²⁾, nous prenons conscience de la grandeur et de la valeur sacrée de l'éducation et de l'enseignement puisqu'elle touche à la formation chrétienne et humaine à la fois, et parce qu'elle préserve dans la jeunesse l'icône de Dieu et contribue avec l'Esprit Saint à son accomplissement ».⁽²³⁾

Nos intentions éducatives

Fidèles à nos valeurs de référence, misant sur l'évolution de la personne humaine, nous voulons former des élèves capables de donner du sens à la dignité humaine, de respecter la vie ; que leurs choix et décisions soient guidés par la conscience, la justice et le respect des droits et des devoirs.

Nous voulons former des élèves qui ont le sens de Dieu et qui sont capables de vivre leur foi en respectant celle des autres.

Nous voulons développer chez les baptisés l'appartenance à l'Église Corps du Christ, la foi en Dieu Père, à la suite de Jésus Maître, sous la mouvance de l'Esprit Saint.

La dimension familiale et sociale étant omniprésente dans notre logique éducative, nous voulons être attentives à la qualité de relation et de présence auprès des familles de nos élèves. Nous accordons de l'importance à l'éducation de la jeune fille pour qu'elle soit capable d'assumer son rôle familial, social, spirituel et culturel.

²⁰⁾ *ibid.* n° 2

²¹⁾ lettre du Fondateur, 14 août 1915

²²⁾ Constitutions SFM, n° 2 1930

²³⁾ Constitutions SFM, n°81 1992

Notre plan d'action

Viser l'éducation intégrale et harmonieuse des jeunes en les préparant à la vie qui les attend dans le monde d'aujourd'hui, en alliant fidélité à la culture libanaise, à ses traditions, et ouverture aux autres cultures.

Développer chez les jeunes le sens de la responsabilité et de la citoyenneté en leur apprenant comment prendre leur place effective dans la société.

Contribuer à l'épanouissement de la personnalité des jeunes en développant le sens de la justice, de la démocratie et de l'équité.

Encourager les jeunes à devenir membres actifs dans leur milieu scolaire.

Accorder une attention particulière à la formation intellectuelle, à l'enracinement dans une histoire et une terre, à l'éducation artistique, physique, écologique et à la formation aux techniques d'information et de communication. L'actualisation des moyens d'apprentissage et des programmes pour qu'ils soient au service de cette formation est de première importance.

Donner une place essentielle à l'éducation de la foi et à la vie dans un esprit d'Eglise en aidant les élèves à faire croître leur relation à Dieu comme Père, à la suite de Jésus le Maître, sous la mouvance de l'Esprit Saint.

Les acteurs du projet éducatif

La mise en œuvre de ce projet relève de tous les acteurs de l'éducation : personnel administratif, animateurs spirituels, religieuses, enseignants, élèves, parents d'élèves, personnel technique, comité de parents d'élèves, de professeurs, et amicale des anciens.

« Sachons que l'Education exige un travail silencieux et discret, le travail du semeur qui laboure, sème, compte sur Dieu et attend, Eloignons-nous du « pompeux » et imitons l'abeille dans sa ruche, parce que le bruit et la vanité ne produisent pas du bien ».⁽²⁴⁾

24) Constitutions SFM n°81, 1992 ; cf. lettre du Fondateur 25 juillet 1931